

Mairie
80B Allée de la mairie
07360 St Fortunat sur Eyrieux
Tél. : 04 75 65 23 96
Courriel : mairie@saintfortunat.fr

Arrêté 52/2026 - registre 8

Arrêté municipal portant dérogation temporaire de tonnage pour la circulation de véhicules 26 tonnes sur la route de Serre

Le Maire de la Commune de Saint Fortunat sur Eyrieux,
Vu les articles 2212-1, 2212-2, 2213-1 et 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande formulée par écrit le 15 juillet 2026 par Madame Alice Bourry - 2335 route du Serre – 07360 Saint Fortunat sur Eyrieux, pour la circulation d'un camion 26T (6 roues) jusqu'au chantier par la route du Serre.

ARRETE

Article 1

Par dérogation pour le transporteur, en vue de la livraison de la toiture au 2335 route du Serre à Saint Fortunat sur Eyrieux :

Le véhicule n'excèdera pas :

- 26 tonnes de poids total en charge, pour l'accès à la route du Serre.

Article 2

Cette autorisation est valable le jeudi 16 juillet 2026 de 8h00 à 18h00.

Elle deviendrait caduque si les précipitations devaient être telles qu'elles fragilisent la voie et ses accotements ou que des dégâts soient constatés suite aux différents passages.

En cas de détérioration les frais de remise en état seront à la charge du demandeur.

Article 3

Le stationnement sera interdit dans la zone du chantier.

Limitation de vitesse à 20 km/h aux abords du chantier

Article 4

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa signature et lorsque la signalisation réglementaire sera mise en place.

Article 5

Une copie du présent arrêté sera adressée aux demandeurs et à la Gendarmerie des Ollières-sur-Eyrieux.

Fait à Saint Fortunat Sur Eyrieux, le 16 juillet 2026

Le Second Adjoint
Christophe THOMAS

